

Rapport annuel 2024

Commission d'assurance qualité CAQ

En 2024, la commission d'assurance qualité CAQ a pu s'acquitter avec succès de ses tâches conformément au règlement d'examen. Les examens ont eu lieu comme d'habitude en quatre blocs principaux : mars, mai-juin, septembre et novembre-décembre. Le nombre d'examens a légèrement diminué par rapport aux années précédentes.

Pour la première fois en 2024, des examens ont été organisés dans des lieux autres que ceux des prestataires de modules. Outre les sites d'examen déjà établis de Bâle, Saint-Gall, Berne et Bellinzone, des examens ont également été proposés à Lausanne, Egerkingen et Lucerne. En outre, les examens professionnels fédéraux pour moniteurs de conduite ont eu lieu pour la dernière fois en 2024 sur des sites des prestataires de modules.

Les examens pour les qualifications complémentaires dans le domaine de l'enseignement de la conduite de motocycles et de camions ont eu lieu pour la première fois au second semestre dans des lieux choisis par les candidats. Cette nouveauté a fait ses preuves, car elle raccourcit les trajets pour les candidats et leurs élèves conducteurs et permet aux candidats de se présenter dans un environnement familier.

Réunions de la commission d'assurance qualité

Au cours de l'année sous revue, la commission a tenu cinq réunions au total. Le nombre de séances a été réduit par rapport à l'année précédente, car il a été renoncé à des séances de notation supplémentaires pendant le bloc d'examens qui dure environ quatre semaines. En lieu et place, une seule séance de notation a eu lieu à la fin de chaque bloc d'examen.

Examens finaux

Les examens professionnels fédéraux de moniteur/monitrice de conduite ainsi que les examens de qualification complémentaire de moniteur/monitrice de conduite de motocycles ou de camions constituent la majeure partie des activités de la CAQ.

En 2024, les examens suivants (y compris les répétitions d'examens) ont été réalisés :

	Nombre	réussi	Taux de réussite
Examens professionnels fédéraux de moniteur/monitrice de conduite	252	125	49.9%
Examens de qualification complémentaire de moniteur/monitrice de conduite de moto	25	20	80%

Examen de qualification complémentaire de moniteur/monitrice de conduite de poids lourds	19	14	73.7%
--	----	----	-------

La qualité des prestations fournies lors des examens s'est encore détériorée par rapport aux années précédentes. Pour la première fois depuis l'introduction de l'examen professionnel fédéral de moniteur/monitrice de conduite il y a 14 ans, le taux de réussite est passé sous la barre des 50 %.

En outre, en 2024, 11 candidats au total ont également échoué au deuxième examen de répétition et sont donc définitivement exclus des tentatives d'examen ultérieures.

Reconnaissance des certificats de module

Les prestataires de modules qui proposent leurs formations sur le marché libre ont fait reconnaître leurs modules de formation dans le cadre des cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral de moniteur/monitrice de conduite par la CAQ Formation professionnelle de moniteur/monitrice de conduite, conformément au règlement d'examen et aux directives. La durée de ces reconnaissances est de trois ans, conformément aux identifications des modules et des prestataires.

Ces dernières années, en vue de l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'examen, la commission d'assurance qualité CAQ a procédé tacitement à la prolongation des reconnaissances de modules, sans saisie supplémentaire ni contrôle de qualité. En raison du retard toujours incertain dans l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'examen, la CAQ a décidé de revoir les concepts relatifs aux attestations de compétences pour les modules dont la reconnaissance remonte à plus de trois ans.

Les prestataires de modules ont été informés de cette décision fin janvier 2024. À partir du 1er janvier 2025, seuls les certificats conformes aux directives de la CAQ pour la reconnaissance des certificats de module du 24 mars 2023 seront reconnus. Les prestataires sont donc invités à soumettre à nouveau leurs concepts pour les certificats de module et à les faire reconnaître.

Révision du profil professionnel

Le recours contre le nouveau règlement d'examen a continué à traîner en longueur en 2024. Au 31 décembre, aucune décision n'avait été rendue par le Tribunal administratif fédéral.

Malgré cette incertitude, la CAQ a travaillé sans relâche sur le traitement des cas pour la future partie 1 de l'examen. Parallèlement, les critères et indicateurs pour l'examen pratique ont été élaborés conformément au nouveau règlement d'examen, afin de concrétiser les futures exigences.

Numérisation de l'examen

Dans le cadre du nouveau règlement d'examen prévu, la CAQ vise une numérisation complète des examens. L'objectif est de permettre aux candidats de passer le traitement écrit des cas par voie numérique. L'évaluation de l'examen pratique devrait également se faire à l'avenir de manière numérique.

Pour ce faire, différentes solutions disponibles sur le marché ont été comparées. Actuellement, la CAQ développe, en collaboration avec un fournisseur et d'autres organismes responsables des examens, les fonctions nécessaires à la mise en œuvre numérique. L'introduction de l'examen numérique est prévue au plus tôt pour l'année 2026 et doit avoir lieu en relation avec le nouveau règlement d'examen.

Un grand merci

Je remercie les membres de la CAQ et les collaborateurs du secrétariat pour leur collaboration.

Mais c'est à Messieurs Michael Gehrken et Christian Stäger que j'adresse mes plus vifs remerciements.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Marc Matti
Président de la Commission Assurance Qualité CAQ